



CHALLENGE ENTREPRISES LOCALES FDL 2024

- Ce challenge réservé aux entreprises locales se dispute sur le 10 km, par équipe de trois au minimum (pas de maximum)

-Les membres de l'équipe doivent tous être employés ou stagiaires de l'entreprise.

-Le classement sera effectué en additionnant le temps des trois premiers (H et F confondus)

- L'inscription à ce challenge ne peut se faire que par l'intermédiaire de l'organisation en remplissant le document dédié , en PJ . **En aucun cas les coureurs ne s'inscrivent par eux mêmes sur internet.** (risque d'erreur pour les classements)

- Les membres de l'équipe concourent aussi en individuel dans leurs catégories.

- Le certificat Médical peut être remplacé par le PPS , « Parcours de Prévention Santé » (<https://pps.athle.fr/>) Voir le document joint)

-L'inscription des équipes sera close le 01 Juillet 2024 à 18h00.

Challenge Entreprises sur le 10 km : prendre impérativement contact avec les organisateurs au 06 76 85 07 88 ou par email : foulesdularge@gmail.com , muni des documents ci-dessous , pour l'inscription des équipes

Le tableau est à compléter et à nous retourner par voie postale ou e-mail, accompagné des copies des licences, des numéros de PPS ou des certificats médicaux (autorisant « la course à pied en compétition »)

Certificat Médical, PPS et Questionnaire Santé

Le 01/04/2024 le PPS « Parcours Prévention Santé » est entré en vigueur pour les épreuves de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).

Désormais les **NON licenciés FFA majeurs n'auront plus à produire de certificat médical** pour participer à un événement sportif.

Il leur faudra simplement effectuer le Parcours de Prévention Santé (pps.athle.fr) à l'issue duquel un numéro PPS et une attestation PPS sera délivrée par la FFA (validité de 3 mois).

Les NON licenciés FFA majeurs, n'ont pas besoin de déposer le fichier PDF du PPS lors de leur inscription : **ils indiquent simplement leur numéro PPS le système vérifie immédiatement sa validité auprès de la FFA.**

Bien entendu, durant la période de transition fixée par la FFA (01/04/2024 - 01/09/2024) , le certificat médical reste provisoirement utilisable si le participant le désire

Lors de l'inscription, si le participant est NON licencié FFA et majeur :

- **Le participant indique son numéro PPS**
- **Ce sera vérifié immédiatement** auprès de la FFA (correspond au nom et moins de trois mois)

Si le participant est NON licencié FFA et mineur :

- **Le participant doit juste** répondre au **questionnaire santé** (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043486824>)
- Ni Certificat médical, ni PPS exigé.

LES FOULEES DU LARGE 2024
CHALLENGE ENTREPRISES
DIMANCHE 07 JUILLET 2024 - 19h00

CHALLENGE ENTREPRISES FDL 10KM				NOM DE L'ENTREPRISE:					
Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	Code postal	Ville	E-mail	Club (facultatif)	N° de Licence ou N° de PPS	12€ / Participant
Total €									